ROYAUME DU MAROC

AGENCE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DU BOUREGREG

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 05/AO/BOUREGREG/2014

SEANCE PUBLIQUE

Le 04 mars 2014 à 09h30 il sera procédé, au siège de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la réalisation des travaux de transplantation et de rempotage d'arbres et de palmiers situés au niveau des séquences 1, 2 et 3 du projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg.

Le présent appel d'offres est lancé par l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg, Etablissement Public doté par la loi 16-04 de la personnalité morale et de l'autonomie financière et chargé par ladite loi de l'aménagement et de la mise en valeur des deux rives de l'Oued Bouregreg.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau des Marchés au premier étage du siège de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg sis 1 Angle Rues Ghafsa et Patrice Lumumba, Quartier Hassan, Rabat, Maroc. Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de trente mille Dirhams (30 000,00 MAD).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 26 et 28 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg (RMA). Ledit règlement est disponible sur le site www.bouregreg.com

Les candidats peuvent :

 soit, déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau des Marchés au premier étage du siège de l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg sis 1 Angle Rues Ghafsa et Patrice Lumumba, Quartier Hassan, Rabat, Maroc;

- soit, les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité :

 soit, les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du RMA précité, complétées par celles exigées dans le règlement de la consultation.

La remise des catalogues de photos des échantillons, exigés dans le règlement de la consultation, doit se faire au plus tard le 03 mars 2014 à la même adresse.

Une visite des lieux est programmée pour le mercredi 19 février 2014 à 10H00.

Le lieu de rencontre est l'entrée de la Marina du Bouregreg

Pour tout renseignement, contacter Mr. Hassane OUMELAZ: oumelaz@bouregreg.gov.ma +212.537.21.65.30

(3869/14)